

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pascal GOURNES représenté par Georges CRISTIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-020-14632/23/BM

■ Attribution des subventions d'investissement Politique de la Ville au titre de l'année 2023 - MGDIS n° 5307 - 5219 - 5230 - 5302 - 5312 - 5303 - 5308 66443

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 organise un nouveau cadre d'action pour la politique de la ville.

Pour formaliser les engagements des partenaires de cette politique, un contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'ensemble de ses partenaires. Le Contrat de Ville a été prolongé jusqu'à la fin 2023 par délibération du bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022.

Le Contrat de Ville Marseille Provence Métropole couvre les quatre piliers attendus pour l'application de cette politique :

- Le développement des activités économiques et l'emploi.
- La cohésion sociale.
- Le cadre de vie et renouvellement urbain.
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Concernant le Conseil de Territoire Marseille Provence, les quartiers ciblés par la Politique de la Ville sont au nombre de 38 : 35 à Marseille, 2 à Marignane, 1 à Septèmes-les-Vallons. A ceux-ci s'ajoutent trois quartiers dits « de veille » à La Ciotat.

De 2015 à 2023, l'EPCI assure donc le pilotage stratégique du contrat de ville sur les quartiers prioritaires et participe au programme d'actions, avec les moyens financiers qu'il alloue à cette politique.

Un appel à projet associatif commun aux quatre communes concernées a été lancé par la Métropole Aix-Marseille-Provence le 9 septembre, afin de faire émerger et soutenir des actions au service des habitants des quartiers prioritaires. Les opérations d'investissement retenues pour des cofinancements de la Métropole Aix-Marseille-Provence sont détaillées ci-après et bénéficient de cofinancements.

Le montant total de la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'élève à 135 979 euros, dont la répartition s'établit comme suit :

- Sur le Territoire du Grand Centre-ville, il est proposé de soutenir une structure :

L'Association pour la Promotion de l'interculturel au Parc Bellevue est implantée à Saint Mauront / Félix Pyat. Elle permet aux enfants du quartier d'accéder gratuitement au monde de la musique en leur donnant l'occasion de pratiquer un instrument de musique hors temps scolaire et de donner des concerts. Il s'agit de compléter les instruments qui constituent l'orchestre et de pouvoir les prêter à d'autres enfants.

Le projet d'investissement consiste à acheter des flutes, violons, des mandolines pour de nouveaux élèves.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 9 582 euros

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 3 833 euros

Ville de Marseille : 3 833 euros

Autofinancement : 1 916 euros

Dossier MGDIS n°5307.

- Sur le Territoire de Nord Est 14, il est proposé de soutenir deux structures :

L'Association Mobilité pour l'Accès aux Droits, à l'Emploi et l'Ecole de Conduite pour l'Insertion et la Mobilité s'inscrit dans une dynamique d'innovation sociale. Elle occupe des locaux au sein de la résidence Picon mis à disposition par le bailleur Logirem qu'il convient d'équiper et de rendre visible.

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'inclusion sociale et professionnelle, de la lutte contre les discriminations et de l'égalité Femme-Homme, de l'accès des personnes fragiles à une mobilité durable et autonome. Elle propose à des jeunes de suivre des cours de code et de conduite adaptés aux besoins des publics pour favoriser l'accès au permis de conduire solidaire.

Le projet investissement consiste à acquérir du mobilier (chaises, chaise-tablettes, fauteuils, meubles divers...), du matériel informatique (ordinateurs, vidéoprojecteur, imprimante...) et l'installation d'une enseigne sur la façade du bâtiment.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 15 056 euros

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 6 023 euros

Ville de Marseille : 6 022 euros

Autofinancement : 3 011 euros

Dossier MGDIS n°5219.

L'association Rap'N Boxe propose des activités boxe (loisir et compétition...). Elle occupe un gymnase mis à disposition par la ville de Marseille au sein de la résidence la Busserine.

Les poutres sont en IPN (métallique), ce qui empêche la fixation de potences. L'installation d'un rail fixé aux murs latéraux de la salle faciliterait la pratique de l'activité et le rangement du matériel. Ces aménagements permettront un meilleur accueil du public, d'optimiser le rangement ainsi que la pratique en sécurité.

Le projet d'investissement consiste à acquérir et installer un rail de convoyage de sac de frappe avec potences.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 11 495 euros

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 4 598 euros.

Ville de Marseille : 4597 euros.

Autofinancement : 2 300 euros.

Dossier MGDIS n°5230

- Sur le territoire Nord Littoral Est, il est proposé de soutenir deux structures.

Lévêque Family Project est une association au sein de la cité Campagne Lévêque. Elle occupe une salle polyvalente, un local annexe et un bureau au niveau du stade mis à disposition par la Ville de Marseille.

Elle développe différentes actions d'aide alimentaire, des maraudes, des sorties en famille, de l'aide aux devoirs, des animations de proximité. Elle a su mobiliser des habitantes constituées en collectif de bénévoles qui s'impliquent au sein de l'association.

Les équipements dont elle dispose sont vétustes. Elle souhaite faire l'achat de matériel de qualité afin d'être en adéquation avec les activités qu'elle propose et améliorer l'accueil des adhérents.

Le projet d'investissement consiste à acquérir du mobilier (tables, chaises, étagères, bibliothèques, coffre, chariots, dessertes, écran de projection ...), de l'électroménager (congélateur, réfrigérateurs, micro-ondes, piano de cuisson, percolateur, aspirateur...), du matériel informatique (ordinateurs portables, tablettes, vidéoprojecteur, ...), un téléviseur et du matériel de sonorisation.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 17 510 euros.

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 7 000 euros.

Ville de Marseille : 7 000 euros.

Autofinancement : 3 510 euros.

Dossier MGDIS n°5302.

L'Association Jeunesse Marseille Nord développe des projets en direction des publics 12-25 ans. Elle partage des locaux avec l'association Arborescence mis à disposition par 13 Habitat.

Depuis quelques années et au regard de la forte demande, elle a développé ses activités en les élargissant aux familles (séjours, cours d'alphabétisation...).

A travers son projet autour de la culture urbaine rap intitulé "Egalité des chants" des jeunes ont pu découvrir l'univers musical dans des structures professionnelles ; ce qui a abouti à la concrétisation de projets artistiques pour certains, la naissance de vocation (formation d'ingénieur son) pour d'autres. Un groupe de rappeur/chanteur souhaite poursuivre la démarche et créer un studio d'enregistrement au sein de ce local.

Le projet investissement consiste à acquérir du matériel de son (moniteur, microphone, casques, meuble, table de mixage, matériel acoustique, enceintes...) pour équiper un studio d'enregistrement.

Plan de financement prévisionnel :

Coût du projet : 6 994 euros

Financement Politique de la Ville :

Métropole : 2 797 euros.

Ville de Marseille : 2 797 euros.

Autofinancement : 1 400 euros.

Dossier MGDIS n°5312.

- Sur le territoire de la Ciotat, il est proposé de soutenir une structure.

Le Logement et Gestion Immobilière pour la Région Méditerranée porte le projet de 3^e tranche bis de travaux pour compléter les aménagements de la pinède, végétaliser la résidence la Treille et créer un cheminement doux.

Le projet fait suite à deux précédentes phases d'aménagement visant à améliorer le cadre de vie des habitants, en accompagnement d'une réhabilitation du bâti prévu à l'horizon 2024.

Le projet d'investissement vise à réaliser des travaux d'aménagement dans les espaces extérieurs de la résidence la treille. La tranche 3 bis prévoit :

- Des équipements complémentaires dans la pinède (ajout d'agrès sportifs, réhabilitation du terrain de sport, installation de jeux pour enfant).
- La végétalisation de la résidence (planter des essences méditerranéennes notamment pour valoriser l'entrée de la résidence et les pieds d'immeuble).
- La création d'un cheminement doux (créer des abris 2 roues, supprimer bosses d'enrobés, créer une continuité piétonne).

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 163 630 euros HT.
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 56 362 euros.
Autofinancement : 107 268 euros.

Dossier MGDIS n°5303

- Sur le territoire de Marignane, il est proposé de soutenir une structure.

L'Association Point Ecoute Familles a pour objet d'accueillir des personnes en souffrance psychique et relationnelle. Elle réalise des thérapies individuelles et familiales et propose des parcours de santé aux différents publics. De nombreux ateliers et groupes de parole sont organisés, notamment des espaces pour soutenir la fonction parentale.

L'association a acheté des locaux afin d'augmenter la capacité d'accueil du public et mettre à disposition des salles ouvertes aux associations qui sont en manque d'espace. Elle souhaite poursuivre les travaux de rénovation et de mise aux normes :

- Le projet d'investissement consiste à la remise aux normes et d'aménagement du siège de l'association accueillant du public.
- Remise aux normes électriques de l'étage du bâtiment.
- Isolation (murs et plafonds) et équipement : climatisation réversible du bâtiment.
- Changement des fenêtres et portes en simple vitrage, manquantes ou défectueuses.
- Transformation de l'ancienne cuisine du restaurant du lieu en salle de réunion/formation.

La subvention sera attribuée sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet.

Plan de financement prévisionnel :
Coût du projet : 69 208 euros.
Financement Politique de la Ville :
Métropole : 55 366 euros.
Autofinancement : 13 842 euros.

Dossier MGDIS n°5308

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

- La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 concernant l'approbation du règlement budgétaire et financier métropolitain ;
- La délibération du Bureau de la Métropole n° CHL-011-11973/22/BM du 30 juin 2022 portant sur l'approbation des avenants portant protocoles d'engagements réciproques et renforcés aux six contrats de ville du territoire métropolitain ;
- La délibération n°HPV 011-504/21/CT du 13 décembre 2021 portant création et affectation de l'opération d'investissement n°2022100700 « Financement investissements Politique de la Ville - Phase 2 ».

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence est compétente en matière de Politique de la Ville.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de l'opération d'investissement portant sur le financement des investissements politique de la Ville sur le territoire Marseille Provence.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées des subventions aux organismes et associations suivants pour un montant total de 135 979 euros :

- L'association pour la promotion de l'interculturel au Parc Bellevue : 3 833 euros.
- Association MADE ECIM : 6 023 euros.
- Rap N Boxe : 4 598 euros.
- Lévêque Family Project : 7 000 euros.
- Association Jeunesse Marseille Nord : 2 797 euros.
- Logirem : 56 362 euros.
- Point Ecoute Famille : 55 366 euros.

Article 2 :

Est approuvé le modèle de convention ci-annexé, rappelant le descriptif des projets et permettant de définir les modalités de paiement pour les organismes et associations susvisés.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les conventions à venir.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence 2023 et suivant en section investissement : opération investissement n° 2022100700 « financement investissements Politique de la Ville – Phase 2 » enregistrée dans l'autorisation de programme 221103BP, chapitre 2022100700 nature 20422 fonction 052 sous le programme Politique de la Ville.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Emploi, cohésion sociale et territoriale,
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ